



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 septembre 2025

DATE DE CONVOCATION
12 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA,
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE,
M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard NAVILLON), M. Vincent CROUZIER,
M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Zineb HEMAIRIA,
M. Guy MORELLE (pouvoir de Mme Nathalie SEGUIN), M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette
BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie
CHAISTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON,
M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Maïté COUBAT,
Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme Christine NIRLO),
M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN),
M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND),
Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme
THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir à M. Guy MORELLE), Mme Nathalie
ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par
M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel
CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Rolande
CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée
par M. Michel CLÉMENT), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marie
FERREUX, M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Martial MATHIRON (pouvoir
à Mme Sylvie CHAISTRUSSE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Bernard
NAVILLON (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Christine NIRLO (pouvoir à M. Olivier
GAUTHRON), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), M. Bernard
SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4^{ème} Vice-président délégué
à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition
énergétique.

Membres en exercice	36	Délibération n°18/09/2025/11
Présents	25	Objet : Présentation de l'offre de séjours 07/17 ans - 2025
Pouvoirs	07	
Votants	32	

Chaque année, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise propose aux familles du territoire une offre de séjours avec hébergement.

Il est rappelé qu'une plaquette annuelle sera distribuée courant novembre, auprès de tous les enfants scolarisés en élémentaire sur le territoire.

Pour rappel, l'ensemble des tarifs énumérés sont basés sur un taux d'effort afin qu'ils correspondent aux ressources et à la composition des familles. De plus, une majoration de 15% sera appliquée pour les enfants ne résidant pas sur le territoire.

Conformément aux ambitions du Projet de Territoire sur le volet de l'écologie, l'offre globale « Séjours 2026 » traduira une volonté pédagogique d'éducation à l'environnement prononcée.

Séjours Hiver

L'intention éducative principale est de permettre la découverte des plaisirs de la neige aux enfants âgés de 7 à 17 ans, pour un prix accessible, en respectant le rythme et les besoins des différents publics.

Cependant, les conditions climatiques aléatoires des années passées ne permettent pas toujours de respecter une programmation centrée autour d'activités en lien avec la neige. Aussi, comme en 2025, le programme d'activités sera orienté, plus simplement, vers la découverte du Jura en hiver.

Ainsi, pour 2026, il est proposé différents séjours avec une rotation de tous les groupes d'âges, au sein du même gîte, partagé du lundi au vendredi dans le Jura (39), à proximité de la station de Foncine-le-Haut.

Afin de mieux maîtriser les coûts, il paraît pertinent d'optimiser la location du gîte, bien que cela puisse générer des restrictions de déplacement et de places supplémentaires. En effet, depuis 2023, il a été constaté un nombre de demandes de départ moins important chez les jeunes, impulsant ainsi l'expérimentation d'un nouveau format.

Les groupes seront donc hébergés au sein du gîte « Gentiane » à Chaux-les-Crotenay et auront un programme d'activités distinct selon les tranches d'âge soit :

- « Jur 'amusant » - 7/9 ans,
 - Pension complète,
 - du lundi 09 au mercredi 11 février 2026
 - soit 3 jours/2 nuits pour 12 participants.
- « Jura Fun » - 9/10 ans,
 - Gestion libre,
 - du mercredi 11 au vendredi 13 février 2026,
 - soit 3 jours/2 nuits pour 12 participants.
- « Sensations Neige » - 11/17 ans,
 - Gestion libre,
 - du lundi 09 au vendredi 13 février 2026
 - pour 12 participants.

Il sera proposé, selon les groupes d'âge, de la luge d'été, du cani-rando, du VTT, ou, si les conditions le permettent, une initiation au ski alpin, de la luge et du chien de traîneaux.

Les tarifs sont les suivants :

- 130,00 € (cent trente euros) maximum contre 115,00 € (cent quinze euros) en 2025 pour les 7/10 ans,
- 200,00 € (deux cents euros) maximum contre 170,00 € (cent soixante-dix euros) en 2025 pour les 11/17 ans.

Cette proposition permet de répondre aux éventuelles difficultés financières des familles tout en maîtrisant les ressources de la Communauté de Communes.

Séjours Printemps

Les séjours organisés durant les vacances de printemps ont une dominante culturelle et équestre, particulièrement appréciée. Il est donc proposé 2 séjours distincts en gîte au centre équestre la Bergerie en Côte d'Or (21) à Juillenay :

- Un séjour 7/9 ans
 - du 07 au 10 avril 2026, soit 4 jours et 3 nuits,
 - de 16 à 20 participants.
- Un séjour 10/15 ans
 - du 13 au 17 avril 2026, soit 5 jours et 4 nuits,
 - de 16 à 20 participants.

Il sera proposé aux enfants des balades à poney ainsi que des activités culturelles en lien avec le thème, comme la visite de la cité médiévale de Semur-en-Auxois.

Le coût maximum est estimé à 210,00 € (deux cent dix euros) maximum contre 195,00 € (cent quatre-vingt-quinze euros) en 2025.

Séjours été

Comme l'année précédente, il est proposé d'installer une base de loisirs au camping du Val d'Amour à Ounans dans le Jura (39) du 06 au 24 juillet 2026, afin de permettre à plusieurs groupes de différentes tranches d'âge d'y séjourner, soit :

- du 6 au 10 juillet :
 - un séjour 10/13 ans, soit 5 jours /4 nuits,
 - composé de 16 à 24 participants, âgés de 10 à 13 ans.
- du 11 au 13 juillet,
 - un week-end 14/17 ans, soit 3 jours /2 nuits,
 - composé de 12 à 16 participants, âgés de 13 à 17 ans.
- du 15 au 17 juillet,
 - un séjour, soit 3 jours /2 nuits,
 - composé de 16 participants, âgés de 7 à 9 ans.
- du 20 au 24 juillet,
 - un séjour 7/13 ans, soit 5 jours/ 4 nuits,
 - composé de 16 à 20 participants, âgés de 9 à 13 ans.

En raison de la très forte demande de départ en 2025 et du positionnement du jour férié en 2026, il est prévu une semaine supplémentaire.

Chaque séjour aura une thématique différente, qu'il est proposé de concevoir, dans la mesure du possible, avec l'équipe d'animation et les responsables de séjours. Les activités de plein air pourront être proposées par différents prestataires telle que la base du Val Nature à Ounans et grâce aux spécificités et compétences des équipes d'animation.

Le coût est estimé à 210,00 € (deux cent-dix euros) maximum pour les séjours 7/13 ans, et à 130,00 € (cent trente euros) maximum pour le week-end 14/17 ans et le séjour 7/9 ans.

Séjour 11/17 ans

Comme les années précédentes, il conviendrait d'autoriser un groupe de jeunes à construire deux projets de séjour d'été durant l'année avec l'équipe d'animation : l'un à destination des 11/13 ans, l'autre à destination des 14/17 ans. En effet, il apparaît actuellement que les besoins et certaines attentes de ces deux groupes d'âges nécessitent des projets différents, menés en petit collectif.

Le coût de ces séjours 11/13 ans et 14/17 ans est estimé à 280,00 € (deux cent quatre-vingt euros) maximum, ces coûts étant estimés au plus large par prudence, en raison de l'inflation.

Vu, l'avis favorable de la 6^{ème} Commission (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse), qui s'est réunie le 30 juin 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les projets de séjours 2026, et leurs modalités, notamment tarifaires, destinés aux jeunes de 07 à 17 ans,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 18 septembre 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER